



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Al-

24 DEC. 2020

N°: 3737 Copie:

Préfecture de la région Pays
de la Loire

Direction régionale des
affaires culturelles

Affaire suivie par :
Hélène COURTY
02 40 14 23 97

helene.courty@culture.gouv.fr

Références : CP0490072000049-3

ALTER PUBLIC
48 C Boulevard du Maréchal Foch
BP 80110
49101 ANGERS CEDEX 02

À l'attention de M. Michel BALLARINI

NANTES, le

22 DEC. 2020

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement
Références : ANGERS (MAINE-ET-LOIRE), 2020 - Quais Ligny et Roi de Pologne - Domaine Public
CP0490072000049
Votre courrier du 22 octobre 2020
Livre V du Code du patrimoine

Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 27 octobre 2020.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

En conséquence, je suis réputé(e) avoir renoncé à émettre des prescriptions d'archéologie préventive. Ce renoncement est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur ce territoire évolue.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional des affaires culturelles
et pour l'adjoint
L'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie
Conservateur régional du patrimoine
Isabelle BOLLARD-RAINEAU